



## **COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Dans l'introduction à la séance, FO a redemandé le recrutement de secrétaires animateurs en nombre suffisant pour l'arrêt de la rédaction des procès-verbaux de réunions par un prestataire externe.

Les Procès-verbaux de certaines réunions sont toujours attendus.

### **Sur le dossier les ondes électromagnétiques à la cité :**

La Direction locale a rencontré un représentant de TDF. Celui-ci rappelle toujours que les organismes habilités n'ont pas relevé de dépassement de seuil d'émission et va toutefois inviter les opérateurs téléphoniques à baisser leurs émissions, ce qui serait finalement techniquement compliqué ?

Les filtres vont bien être posés en octobre. M ROBINET, assistant de prévention, est disponible pour rencontrer les nouveaux agents des services concernés lors de son passage dans les services avec les représentants de l'entreprise qui va poser les filtres.

FO a demandé que des réponses soient données sur l'incidence de l'expérimentation annoncée de la 5G à Rennes et que de nouvelles mesures soient effectuées après la pose des filtres.

Le préfet n'a pas donné suite pour l'instant à l'alerte que le CHS-CT lui a adressée.

L'inspectrice Santé-Sécurité au Travail a rappelé que des décrets en cours de publication vont obliger les employeurs à faire mesurer les rayonnements sur tous les lieux de travail.

La réalisation de l'étude demandée par le CHS sur les rayonnements sur le site de la TCA (téléphone sans fils utilisés par nombre d'agents) est donc suspendue dans l'attente de précisions sur la nature de ces mesures obligatoires..

### **Les ré-installations immobilières :**

**Au Centre des Finances publiques de magenta**, le Pôle d'évaluation des Locaux Professionnels déménage au 1er étage, le Service de Contrôle de la Contribution à l'Audio-visuel Public déménage vers le Pôle Contrôle Expertise.

De plus, la Direction projette de réorganiser l'accueil des professionnels en créant un accueil PRO, SIE et enregistrement (avec la création confirmée d'un service départemental de l'enregistrement au 1<sup>er</sup> septembre 2017) dans le bâtiment B. Elle veut harmoniser les méthodes de travail et mutualiser les accueils des SPF « en attendant leur fusion éventuelle » qui reste conditionnée à la fusion des bases Fidji.

L'accueil des SIE, assuré jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre par Rennes-est, est mutualisé depuis cette date.

Le projet immobilier d'« accueil PRO » sera présenté en CHS quand il sera « finalisé ». La Direction reconnaît que l'espace dédié est contraint, qu'il faudrait probablement plus de deux boxes dédiés à l'accueil enregistrement.

À la « Cité » : le Centre Service Partagé va déménager sur un lieu pas encore arrêté, pour laisser la place au Service Facturier qui s'agrandit (on s'oriente vers deux SFACT de 40 agents).

La Direction envisage de réinstaller les trésoreries qui fermeraient au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : **Cancale** (à Saint Malo) et **Saint Méen le Grand** (à Montauban)) courant janvier ; elle relève un retard dans la construction du nouveau bâtiment de Montauban.

#### La réorganisation de l'accueil des particuliers à Rennes magenta :

Le sujet était soumis au CHS-CT pour avis : l'attente à l'accueil des usagers ne se fera plus debout en file d'attente devant la banque accueil, mais dans l'actuelle salle de réunion « esplanade ».

Un gestionnaire de file d'attente (avec deux choix : paiement et renseignement) et des écrans d'information vont être installés dans cette nouvelle salle d'attente.

La Direction « propose » -ou impose ? – un jour de fermeture de l'accueil téléphonique et physique pour tous les services de magenta et veut imposer son choix du jour : le mardi , sauf pendant les campagnes IR et des avis.

Unanimes, les représentants du personnel ont estimé que le report de l'accueil sur les autres jours dans un contexte d'augmentation de l'affluence et une situation de sous-effectif chronique du service accueil (sous-effectif à résorber d'urgence) dégraderait les conditions de travail des agents concernés les 4 autres jours de la semaine.

FO a rappelé que les modifications incessantes de la législation, des imprimés, la réduction des horaires d'ouverture des postes de Chartres, Rennes-est et Chateaugiron de même que le retard de six mois et plus dans les SPF, le tout « agrémenté » prochainement de la mise en place du prélèvement à la source ne laissent pas envisager une diminution du besoin d'accueil téléphonique et physique à Magenta.

FO s'est donc abstenu sur la délibération présentée par Solidaires et CGT : votée par les autres Organisations syndicales, cette délibération « préconise d'harmoniser le jour de fermeture de l'accueil de Rennes magenta sur celui des autres résidences du département. ». Les rédacteurs et signataires avalisent donc implicitement le projet de réduction de l'accueil dans les services de la DGFIP. FO estime que la réduction des horaires d'ouverture des services est toujours prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois ou à la permanisation des vacances d'emplois : nous revendiquons toujours l'affectation de 14 agents à l'accueil de magenta, Rappelons que 1815 suppressions d'emplois sont annoncées en 2017 pour notre ministère, dont 1630 à la DGFIP, selon l'état actuel du projet de loi de Finances.

FO reviendra vers les services de magenta sur ce sujet de l'accueil avant le CTL du 3 novembre où le sujet est à l'ordre du jour.

#### Parkings Magenta et cité :

la Direction répartit actuellement les places de la cité et magenta entre les pôles gestion publique, fiscal et pilotage ressources. Le nombre global à magenta va être réduit, pour garantir l'accessibilité du bâtiment aux services de secours. Les véhicules accéderont par le portail situé derrière le bâtiment, l'entrée actuelle sera réservée aux urgences et livraisons, ainsi qu'aux piétons (agents et usagers) , qui passeront par un portillon.

Nous vous invitons à nous faire remonter les questions sur ce sujet.

#### Sujets Centre des Finances publiques de Fougères :

Au renouvellement insistant de la demande de FO, la Direction a répondu qu'elle n'a pas de local disponible pour installer une salle de repos. Nous allons lui présenter les locaux disponibles, notamment au rez-de-chaussée. Elle pourra ainsi nous expliquer ce qui s'oppose à la demande légitime des agents.

### Centre des Finances publique de Redon :

Une délégation du CHS-CT va se rendre sur place le 22 novembre pour échanger avec les collègues sur les problèmes soulevés dans deux fiches registre santé sécurité au travail : une fiche porte sur les difficultés de ventilation et aération dans l'open-espace du SIP, l'autre porte sur la dégradation des conditions de travail crainte par les collègues du SPF en cas de suppression de matériels d'impression. (comment concilier le respect des objectifs fixés par la Direction qui souhaite résorber le retard et la suppression d'outils de travail indispensables à l'atteinte de ces objectifs ?).

### Centre des Finances publiques de Vitré :

Suite à insistance de FO, la Direction a obtenu le financement par la préfecture pour réfection du rail de la grille d'accès au parking des agents et des dalles descellées à l'entrée arrière du bâtiment. Par contre, elle s'oppose en l'état au financement de l'amélioration de l'éclairage du parking., disant que le sujet a été réglé en 2014.

FO a insisté à nouveau sur la nécessité de compléter cet éclairage, pour la sécurité en hiver quand les collègues arrivent et partent de nuit. Une fiche registre santé sécurité au travail sera donc bien utile, voire nécessaire pour matérialiser la demande et avancer sur le sujet.

### Service liaison rémunération :

Une délégation du CHS va s'y rendre fin octobre, pour examiner les conditions de réception et diffusion des bulletins de salaires, sources de contraintes de ports de charges lourdes.

### Conclusion :

Revendiquez, ce sont les besoins qui manquent le moins,  
Attendez, ce sont les moyens qui manquent le plus !

La Direction est à l'affût de la moindre économie budgétaire et en emplois, cela prime sur la santé physique et morale des collègues en souffrance croissante face aux incertitudes sur l'avenir des missions et à la diminution constante des moyens matériels et en personnels.

Comme elle a osé le dire lors de ce CHS-CT pour un dossier de collègue en arrêt prolongé, la Direction analysera peut-être encore des arrêts de travail comme des arrêts « par déception »..

Pour FO, il ne faut pas se résigner mais demander les moyens matériels et en personnel de maintien d'un vrai service public accessible à tous

**Rennes, le 3 octobre 2016**

**Votre représentante FO DGFIP35 à la séance du CHS -CT : Catherine LE GUENNEC**

## **BULLETIN D'ADHESION FO DGFIP**

**NOM : . . Prénom : . . Grade : . . Indice . . Quotité travail . .**

**Affectation : . .**

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section d'ILLE ET VILAINE.**

**Fait à le**

**CELUI QUI NE SE BAT PAS A DEJA PERDU !**